



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

Que lors d'une séance régulière du conseil tenue le 10 septembre 2018, le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe a adopté le règlement intitulé 2003-05-36.

La modification du règlement de zonage 2003-05-36 visait plus particulièrement à :

- a) Modifier la terminologie d'immeuble protégé.

Que ce règlement est en vigueur depuis le 24 septembre 2018 en vertu d'un certificat de conformité émis à cette même date par M. Laurent Lampron, directeur-général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Que ce règlement est disponible pour consultation aux heures habituelles d'ouverture du bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Barbe, ce 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Chantal Girouard,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 1<sup>er</sup> octobre 2018 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour d'octobre 2018

Chantal Girouard  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière